



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Légion d'honneur

Question écrite n° 33956

### Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le secrétaire d'État aux anciens combattants s'il ne lui semblerait pas de pure justice que l'État attribue aux anciens combattants de la guerre de 1939-1945 (tous aujourd'hui âgés d'au moins quatre-vingt-cinq ans pour ceux mobilisés à l'âge de vingt ans et de quatre-vingt-quinze ans pour ceux mobilisés à trente ans), et comme il l'avait fait pour ceux de 1418, la croix de la Légion d'honneur s'ils sont titulaires d'un titre de guerre tel que la médaille militaire ou bien la Croix de guerre.

### Texte de la réponse

Le secrétaire d'État aux anciens combattants partage pleinement l'objectif de l'honorable parlementaire d'honorer les vétérans de la Seconde Guerre mondiale. Il lui indique que les commémorations exceptionnelles organisées pour le soixantième anniversaire des débarquements et de la Libération vont permettre de le faire avec une solennité particulière. Les nombreuses cérémonies nationales et internationales, en Normandie, en Provence, à Paris et sur l'ensemble du territoire, seront autant de temps forts au cours desquels un hommage particulier leur sera rendu par les pouvoirs publics et par la population. S'agissant de la proposition d'attribuer la Légion d'honneur à la totalité ou à la quasi-totalité des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, il convient de préciser que leur nombre s'élève actuellement à 600 000. Ce nombre doit être rapproché de celui de l'ensemble des décorés du premier ordre national, qui est de 110 000, et de celui des vétérans de la Première Guerre mondiale décorés au titre des décrets des 3 novembre 1995, 6 février et 12 juillet 1996, qui était de 3 000. Toutefois, le secrétaire d'État aux anciens combattants souligne que, dans le cadre des commémorations du soixantième anniversaire, un grand nombre d'anciens combattants, français et alliés, particulièrement méritants seront décorés. Ainsi, la nation remplira son devoir de reconnaissance envers ceux qui l'ont servie dans les heures les plus difficiles de son histoire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Hillmeyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33956

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 2004, page 1139

**Réponse publiée le :** 30 mars 2004, page 2523